



Plan Local d'Urbanisme

Annexe 3-7 Périmètres Particuliers

a) Périmètres des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)

1^{ère} Modification

Prescrite par arrêté municipal
n°88 du 11/03/2022

Nîmes, vers un projet de ville durable

PRESCRIPTION
le 29/05/2010

PROJET ARRÊTÉ
le 30/09/2017

APPROUVÉ
le 07/07/2018

MODIFICATION
SIMPLIFIÉE
le / / .

RÉVISION ALLÉGÉE
le / / .

MISE À JOUR
le / / .

Annexe 3-7

Périmètres Particuliers

a) Périmètres des Zones d'Aménagement de préemption

Plan général situant les Z.A.C :

- Citadelle (XV AU)
- Domaine d'Escattes (X AU)
- ~~Esplanade Sud (V UBe)~~
- Gare Centrale (VI UB)
- Georges Besse 2 (VIII AU)
- Grézan 3 et 4 (VI UE)
- ~~Mas de Vignoles (V UEg)~~
- Puits de Roulle (XIII AU)
- ~~Rond-Point Nord (V UBb)~~
- ~~Saut du Lièvre (VII AU)~~
- ~~Valdegour (XI AU)~~